

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

SÉANCE DU MERCREDI 29 JANVIER 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 janvier à 18h30, le Comité Syndical du SIRCO, légalement convoqué le 23 décembre 2024, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Saint Mesmin (45380), sous la Présidence de Madame Vanessa SLIMANI.

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Représentés : 3

Nombre de votants : 17

Votes « Pour » : 17

Votes « Contre » :

Abstention :

Présents :

Mme Vanessa SLIMANI, Mme Anne-Marie ACQUART, M. Hyacinthe BAZOUNGOULA, M. Laurent BAUDE, M. Fabien RIVIERE DA SILVA, Mme Nathalie HAMEAU, M. Thomas HUBERT, M. Christophe LAVIALLE, Mme Michaëla LOQUET, Mme Martine AIME, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, Mme Nathalie RIVARD, Mme Corinne GUNEAU, Mme Martine TARAUD, Mme Ghislaine HUROT
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés et représentés : Mme Chahrazede BENKOU-NAVARRO, M. Timothé LUCIUS, Mme Eva NOGUES

Pouvoirs :

Mme Chahrazede BENKOU-NAVARRO a donné pouvoir à M. Laurent BAUDE
Mme Eva NOGUES a donné pouvoir à M. Fabien RIVIERE DA SILVA
M. Timothé LUCIUS a donné pouvoir à Mme Ghislaine HUROT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie RIVARD

**N°2025/01-29-2 : APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR
L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION**

Madame la Présidente expose,

Par délibération en date du 13 décembre 2017, le Comité Syndical a approuvé une convention avec le Centre de Gestion d'Orléans pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Celle-ci a été établie pour une durée de 6 ans. Un avenant a été voté le 23 mars 2021, prolongeant d'un an sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Il convient donc de la renouveler.

Le CDG45 assurera une fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail pour le SIRCO.

L'ACFI aura pour missions :

- Procéder à une analyse contextuelle en matière de SST, afin de proposer un plan d'intervention spécifique,
- Contrôler les conditions d'application des règles de santé et de sécurité (diagnostic réglementaire, inspection de terrain, inspection de situation de travail,
- Rédiger les rapports d'inspection à l'issue de chaque intervention,
- Proposer à l'autorité territoriale, toutes les mesures qui lui paraissent de nature à améliorer la santé, la sécurité et la prévention des risques professionnels et toutes les mesures immédiates en cas d'urgence,
- Assurer le suivi des préconisations effectuées au fil du temps et ponctuellement, en effectuant des bilans de suivi spécifiques,
- Donner son avis sur les règlements et consignes que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité,

- Intervenir en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et le CST, dans la résolution d'un danger grave et imminent.

Les interventions périodiques de l'ACFI seront de différentes natures :

- **Diagnostic réglementaire** : évaluation du niveau de maîtrise en matière de SST, réalisée sur la base d'un entretien avec les acteurs de la collectivité concernés.
- **Bilan de suivi** : point sur les nouveaux textes réglementaires parus, sur les actions entreprises et les actions prévues par la collectivité, réalisée sur la base d'un entretien avec les acteurs de la collectivité concernés.
- **Inspection terrain** : inspection des locaux / lieux de travail
- **Inspection de situation de travail** : l'ACFI observe un ou des agents lors de la réalisation d'une ou plusieurs activités
- **Inspection thématique** : réalisation d'une inspection transversale sur un thème spécifique
- **Sensibilisation réglementaire** : à destination des encadrants, responsables sur des thématiques spécifiques
- **Suivi des actions réalisées**

Le choix de l'intervention se fera en concertation avec la collectivité, en fonction notamment de l'analyse contextuelle. Chaque intervention fera l'objet d'un rapport d'inspection à l'exception de la sensibilisation réglementaire.

Elles se dérouleront comme suit :

- 1 jour par an pour les visites d'inspection
- 1 heure par an pour les enquêtes, visites, séances plénières CST, groupe de travail...

Des interventions ponctuelles pourront être réalisées :

- Restitution orale du rapport d'inspection,
- Préparation et participation au CST,
- Participation aux visites de locaux,
- Enquêtes d'accidents ou maladies professionnelles,
- Participation à la résolution d'une situation de danger grave et imminent,
- Sensibilisation des encadrants, responsables sur des thématiques spécifiques, etc...

Certaines interventions pourront avoir lieu en visio ou par téléphone, comme le bilan de suivi, les sensibilisations règlementaires...

La collectivité participera aux frais d'intervention sur la base d'un montant forfaitaire annuel, ce dernier est fixé en fonction du type de collectivités dont le CT est placé ou non auprès du CDG45 et en fonction des strates d'effectifs au 1er janvier. Le montant forfaitaire annuel est fixé à **680€**, correspondant à la strate 10-29 agents.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver la convention à renouveler avec le Centre de Gestion du Loiret pour l'intervention d'un ACFI.

Le Comité Syndical,

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion du Loiret pour l'intervention d'un ACFI, selon les modalités définies précédemment,

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 045-200025633-20250129-DEL2CS20250129-DE



AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025 et suivants, au chapitre 011.

Fait et délibéré le 29 janvier 2025, à La Chapelle Saint Mesmin

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du SIRCO
Vanessa SLIMANI

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Vanessa Slimani', written over a faint circular stamp.